Pièces à fournir impérativement

- **La fiche de renseignements** cf 2.
- **La copie d'une pièce d'identité*** ou attestation de sécurité sociale de l'élève (sauf si votre enfant possède une carte à puce en cours de validité).
- **Une photo d'identité originale*** 35x45 mm en notant au dos le nom et le prénom de l'élève (sauf si votre enfant possède une carte à puce en cours de validité).
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (copie facture d'eau, d'électricité ou de téléphone…).
- Pour les élèves âgés de 16 ans et plus, **un certificat de scolarité de l'année 2015-2016** ou une attestation sur l'honneur précisant que vous vous engagez à nous fournir un certificat de scolarité avant le 30 septembre 2015 ou **le cachet de l'établissement scolaire sur la fiche de renseignements** cf 2.

  APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 2015 : l'absence de justificatif de scolarité entraînera l'invalidation de la carte de transport.
- **Un chèque bancaire de 80 euros** à l'ordre de **RTCR**, en indiquant le nom de l'élève au dos du chèque
  ou
  le mandat de prélèvement SEPA complété et un **Relevé d'Identité Bancaire récent** cf 3.

Le transport des collégiens et lycéens sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

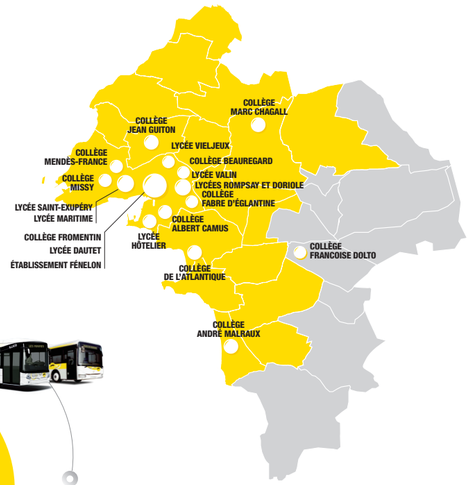

Pour les habitants d'Angoulins-sur-Mer, Aytré, Châtelaillon-Plage, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, La Jarne, La Rochelle, Lagord, L'Houmeau, Marsilly, Nieul-sur-Mer, Périgny, Puilboreau, Saint-Rogatien, Sainte-Soulle, Saint-Vivien, Saint-Xandre et Salles-sur-Mer, la CdA assure la gestion du transport scolaire des collégiens et des lycéens (de la 6ème à la terminale).

- Renseignements :

N°Azur 0 810 17 18 17

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
www.yelo-larochelle.fr

Pour les habitants de Bourgneuf, Clavette, Croix-Chapeau, La Jarrie, Montroy, Saint-Christophe, Saint-Medard d'Aunis, Thairé, Vérines et Yves, **les élèves continuent à être transportés, par le réseau Les Mouettes du Conseil Général.**

- Renseignements :

N°Azur 0 811 361 717

www.lesmouettes-transports.com

yélo Yélo pour les scolaires :

Renseignements :

- Maison Yélo, Place de Verdun :
  Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 18h30.
- par téléphone au :
  N°Azur 0 810 17 18 17
  PRIX APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE
  Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.
- sur internet :
  www.yelo-larochelle.fr
- par mail :
  contact@yelo-larochelle.fr

Conception service communication RTCR pour Yélo. © Crédit photo : fotolia.
PEFC 10-31-1240
En nous choisissant comme transporteur, votre déplacement économise 1 tonne de CO2

yélo | Tous vos déplacements à la carte.

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Abonnement scolaire

Mode d'emploi & Formulaires

Année scolaire 2015/2016

yélo | Tous vos déplacements à la carte.

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

L'abonnement scolaire yélo permet :

- d'utiliser toutes les lignes de bus de l'agglomération **(sauf les services de transport à la demande)**.
  Les horaires sont consultables sur **www.yelo-larochelle.fr** ;
- d'emprunter le passeur, le bus de mer et les vélos-parcs ;

tous les jours, du lundi au samedi en période scolaire et **une semaine au choix pendant les petites vacances**, sauf les dimanches et jours fériés, le nombre de trajets étant illimité.

Certaines communes prennent en charge, selon les situations familiales, une partie des frais de transport scolaire. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez votre mairie.

8€ x 10 mois
ou
20€ x 4 mois
ou
80€

Pour circuler les dimanches, jours fériés et pendant les vacances : 2 possibilités

- **Forfait multivoyages**
  1,10€ par voyage
- **Abonnement jeune été moins de 26 ans**
  30€ circulation juillet-août

Pour bien voyager en bus…

- La carte doit être validée à chaque trajet.
- Sensibilisez l'enfant aux règles de bonne conduite pour sa sécurité et celle des autres voyageurs :

→ Être à l'arrêt de bus avant l'heure de son passage ;
→ Ne pas courir après le bus ;
→ Se diriger vers le fond du bus pour libérer le passage ;
→ Ne pas manger ou boire dans le bus ;
→ Ne pas chahuter pour ne pas perturber le voyage des autres utilisateurs ;
→ Après être descendu du bus, attendre son départ et traverser derrière celui-ci.

Pour plus de détails, consultez les conditions générales de vente disponibles sur www.yelo-larochelle.fr

- → En cas de perte, nous pourrons vous contacter. Si le sac à dos est bien étiqueté avec le nom et l'adresse de l'enfant.

Important :

- Les abonnements ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure. (voir les conditions générales de vente sur www.yelo-larochelle.fr)
- Votre abonnement est valable pour l'année scolaire 2015-2016.
- Votre carte Yélo est valable 4 ans. Pensez à la conserver et vérifiez sa date de validité au dos.

→ Votre enfant n'a pas sa carte sur lui ?

Si le titre de transport n'est pas oblitéré ou s'il n'est plus valide, si votre enfant voyage sans titre ou s'il utilise un titre personnel appartenant à un tiers, il s'expose à une amende de 49,50 €.*

En cas d'oubli ou de carte perdue, **il est donc nécessaire, pour ne pas être en infraction, de prendre un ticket Yélo 1.30 € auprès du conducteur de bus.**

* Tarif en vigueur au 1er juillet 2014 / cf conditions générales de vente pour la bonne utilisation des titres de transports.

Comment abonner votre enfant ?

C'est son premier abonnement :

Retrouvez l'ensemble des lignes scolaires sur :
www.yelo-larochelle.fr

→ Par correspondance avant le 22 août 2015

- Rassemblez les : **Pièces à fournir impérativement** cf 1.
- Remplissez la : **Fiche de renseignements** cf 2 (une par enfant).
- Remplissez le document : **Mandat de Prélèvement SEPA** cf 3 si vous choisissez ce mode de paiement.
- Joignez sa carte de transport s'il en possède une.
- Envoyez le tout à l'adresse suivante :
  Yélo - Abonnements scolaires
  Rue du Moulin de Vendôme - 17140 LAGORD

Vous recevrez la carte par courrier à la fin du mois d'août.

→ À la Maison Yélo Place de Verdun

Munissez-vous des pièces à fournir impérativement cf 1.

La Maison Yélo, Place de Verdun, vous accueille du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 18h30.

→ En cas de perte ou de vol de votre carte Yélo :

Adressez-vous à la Maison Yélo Place de Verdun, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h00, et le samedi de 8h à 18h30, qui se chargera de rééditer votre carte (10 €) sous 3h.
Attention : le blocage de la carte pour demande de duplicata est irréversible. Il est impossible de remettre la carte bloquée en service, si celle-ci est retrouvée.

Vous renouvelez son abonnement :

→ Par internet en quelques clics

Sur la page d'accueil du site Yélo, dans l'encart "**Accès direct**", cliquez sur "**Services en ligne bus**" :

- Identifiez-vous ou créez votre compte ;
- Sélectionnez votre carte ;
- Sélectionnez le type d'abonnement que vous souhaitez recharger ;
- Choisissez la période d'abonnement ;
- Réglez votre commande par carte bancaire **(possibilité de paiement en 1 fois, 4 fois ou 10 fois, paiement sécurisé).**

+ pour les lycéens de 16 ans et +

- Fournissez un certificat de scolarité en septembre que vous pouvez déposer dans l'urne prévue à cet effet à la Maison Yélo.

→ Par correspondance ou à la Maison Yélo Place de Verdun

Munissez-vous :

- Des pièces à fournir impérativement cf 1.
- La fiche de renseignements dûment complétée cf 2 (une par enfant).

→ Près de chez vous

Chez un des dépositaires (liste complète sur www.yelo-larochelle.fr) paiement en 1 fois uniquement.

2 Fiche de renseignements (une par enfant)

Merci de compléter en lettres majuscules. Toutes les mentions sont obligatoires.

Nom : _____
Prénom : _____
N° de carte à puce : .....
Né(e) le : .....
Établissement scolaire : .....

☐ J'autorise la RTCR à scanner ma photo. L'image sera conservée uniquement pour l'établissement de ma future carte de transport.

Adresse dans la Communauté d'Agglomération Rochelaise
☐ J'atteste sur l'honneur résider à l'adresse ci-dessous.

Nom du responsable légal : .....
Prénom : .....
Adresse : N° ..... Bât : ..... Appt : .....
Rue : .....
Code postal : _____
Commune : .....
Tél. : .....
E-mail : .....

→ **PAR CHÈQUE** : **80 €** à l'ordre de RTCR
Indiquer le nom de l'élève au dos du chèque

→ **PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (joindre un RIB récent)** :
Prélèvement entre le 5 et le 11 de chaque mois

☐ en 10 fois : 10 x 8 € = **80 €** ou ☐ en 4 fois : 4 x 20 € = **80 €**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, nous vous informons que la communication des données est obligatoire. Les données collectées feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des abonnements, leur suivi statistique et individuel d'utilisation. Monsieur le Président de la RTCR est le responsable du traitement.
Conformément à la section 2 du chapitre V de la loi précitée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant auprès de Monsieur le Correspondant Informatiques et Libertés, RTCR, rue du Moulin de Vendôme, 17140 LAGORD.

Spécial lycéens 16 ans et +

Je suis en classe : ☐ 2nde ☐ 1ère ☐ Terminale

Je fais tamponner ce formulaire par le secrétariat de mon établissement scolaire ou je joins un certificat de scolarité (avant le 30 septembre 2015).

Cachet de l'établissement scolaire :

Année Scolaire 2015-2016

→ **OU attestation sur l'honneur : formulaire ci-joint ou disponible à la Maison Yélo en attendant le mois de septembre.**

3 Mandat de prélèvement SEPA

Merci de compléter en lettres majuscules. Toutes les mentions sont obligatoires.

Joindre un RIB récent et remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous

Je souhaite régler mon abonnement scolaire Yélo par mandat de prélèvement SEPA, pour l'année 2015-2016, suivant les modalités établies.
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la RTCR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la RTCR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom / Prénom .....
Adresse .....
Code Postal _____ Ville .....

Paiement : [X] récurrent ou [ ] unique
À débiter sur :
IBAN _____

pour le compte de RTCR rue du Moulin de Vendôme 17140 LAGORD

À Lagord, le _____

Signature

Ne rien inscrire sous ce trait

IBAN _____
BIC _____
Référence unique du mandat _____
Identifiant créancier SEPA F R 5 6 Z Z Z 4 7 4 6 9 0

Nos abonnements annuels ne sont pas résiliables, sauf cas de force majeure.